

MUNICIPALITÉ  
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 8 juin 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5 424 035, situé au 1174 route 133, concernant la construction d'un duplex qui aura pour effet de réduire une des marges avant à 7.26 mètres.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone CR-2, une marge avant minimale de 10 mètres.
- Le règlement de zonage #401 prévoit à l'article 4.7, marges avant des terrains d'angle, que la marge de recul avant s'applique sur tous les frontages.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 2.74 mètres.

**La période de consultation publique aura lieu :**  
**Lundi le 4 juillet 2022 à 19h00**  
**À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois**  
**Situé au 1218, route 133.**

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

**MATHIEU SENÉCAL**  
Inspecteur en urbanisme

**FREDY SERREYN**  
Directeur général